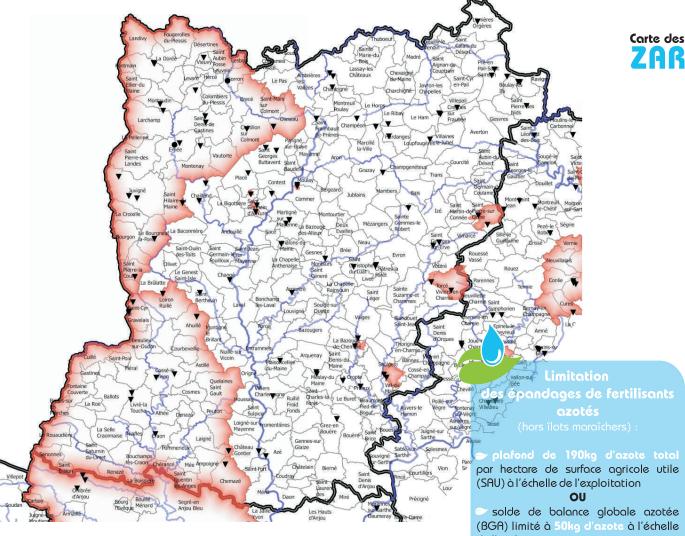


Programme d'actions régional nitrates des Pays de la Loire (applicable à partir du 1er septembre 2018) Mayenne





Cours d'eau principaux

Captages nitrates : eaux superficielle

Captages nitrates : eaux souterraines

Source DREAL Pays de la Loire. fond cartographique BDCarto c IGN DREAL Pays de la Loire (avril 2018)

de l'exploitation

sur CIPAN

à 20kg d'azote efficace, avec un plafond de 60kg d'azote total par hectare pour les fertilisants de type I et de 40kg d'azote total pour les fertilisants de

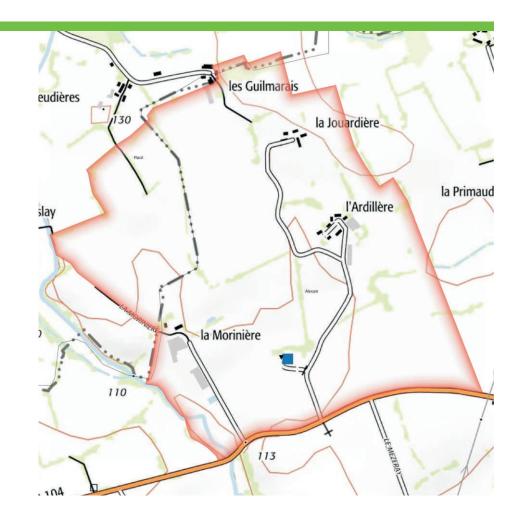
ou à réhabiliter :

obligation de les équiper de dispositifs d'épuration et de régulation des débits des eaux

Cas des îlots maraîchers

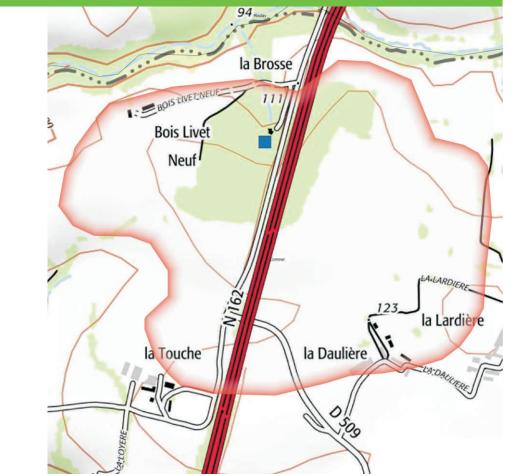
Les îlots culturaux maraîchers ne sont pas soumis au plafond ou à la BGA mais sont soumis aux deux mesures suivantes :

- fractionner les apports : au moins deux apports par cycle de culture, hors cultures sous abris
- mesurer les reliquats d'azote dans l'horizon superficiel du sol avant chaque cycle de culture et prendre en compte le reliquat constaté dans le calcul des apports prévisionnels (à déduire du plafond par culture) et le consigner sur le cahier d'enregistrement.



Cours d'eau principaux
 Captages nitrates : eaux superficielle
 Captages nitrates : eaux souterraines

ZAR COMMER



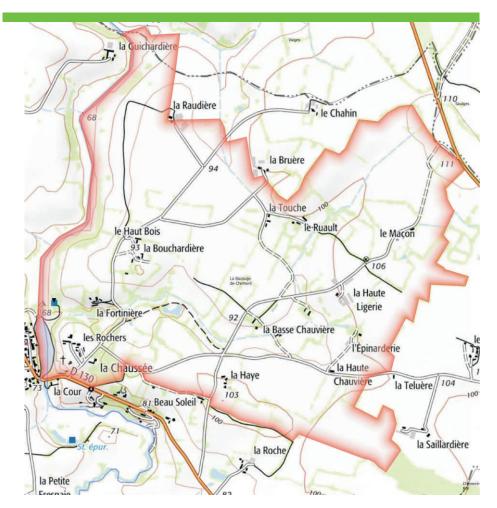
Cours d'eau principaux

Captages nitrates : eaux superficielle

▼ Captages nitrates : eaux souterraines

ZAR

ZAR LA BAZOUGE DE CHÉMÉRÉ



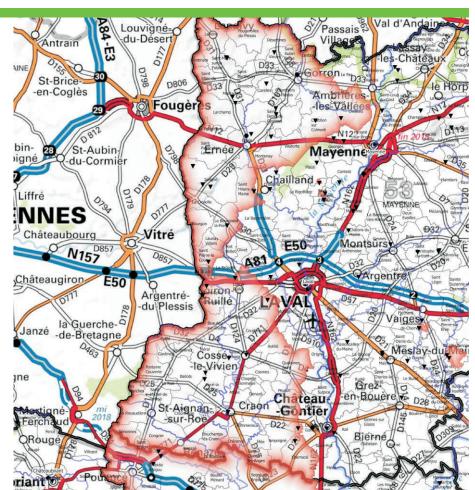
Cours d'eau principaux

Captages nitrates : eaux superficielle

Captages nitrates : eaux souterraines

ZAR

ZAR MAYENNE OUEST

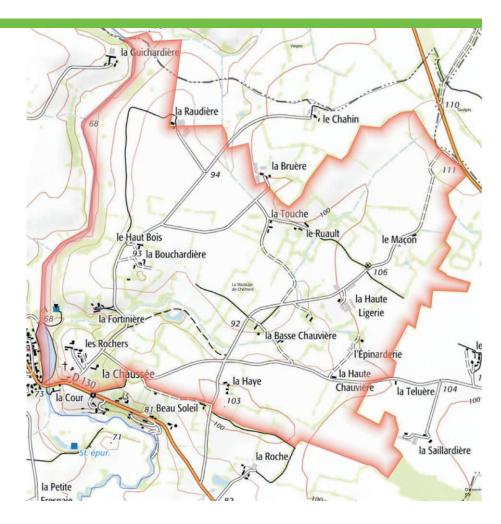


Cours d'eau principaux

Captages nitrates : eaux superficielle

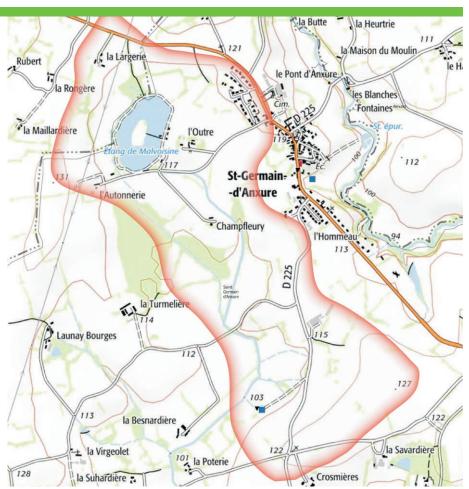
Captages nitrates : eaux souterraines

ZAR

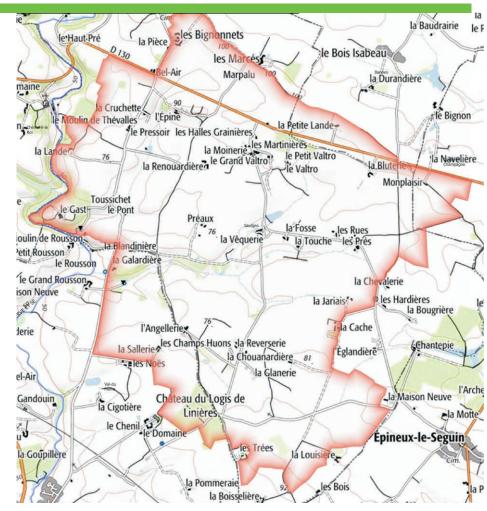


Cours d'eau principaux
 Captages nitrates ; eaux superficielle
 Captages nitrates ; eaux souterraines
 ZAR

ZAR SAINT GERMAIN-D'ANXURE



Cours d'eau principaux
 Captages nitrates : eaux superficielle
 Captages nitrates : eaux souterraines
 ZAR



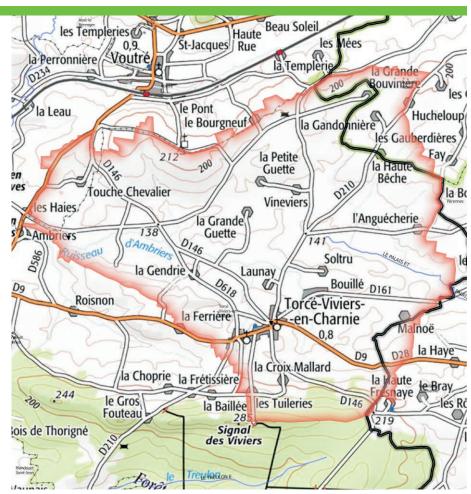
▼ Captages nitrates : eaux souterraines

ZAR

Captages nitrates : eaux superficielle

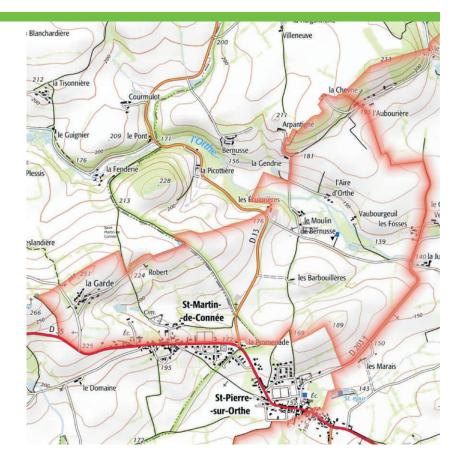
Cours d'eau principaux

ZAR TORCÉ VIVIERS I



Cours d'eau principaux
 Captages nitrates : eaux superficielle
 Captages nitrates : eaux souterraines
 ZAR

onception mission communication / service ressources naturelles et paysages - DREAL Pays de Loire - août 2018



Cours d'eau principaux

Captages nitrates : eaux superficielle

Captages nitrates : eaux souterraines

ZAR

Rappel des mesures applicables en zone vulnérable : .

- : respect des périodes d'interdiction d'épandage
- 2 : capacités de stockage des effluents d'élevage suffisantes
- : équilibre de la fertilisation azotée
- 4 : tenue d'un plan de fumure et de cahiers d'enregistrement
- 5 : plafond de 170kg/ha de SAU d'azote organique issu des effluents d'élevage
- : conditions particulières d'épandage liées à la proximité de cours d'eau, aux pentes ou à l'état des sols
- 🕖 : couverture végétale hivernale des sols
- 8 : bande enherbée ou boisée le long des cours d'eau
- 2: autres mesures spécifiques au PAR des Pays de la Loire: prescriptions concernant le retournement de prairies, la succession de cultures de maïs, l'interdiction d'accès direct des animaux aux cours d'eau, les distances d'épandage par rapport à des zones à enjeux, suivi de la pression azotée